

01
janvier
2017



LES DATES DE COLLECTE
DES DÉCHETS CHANGENT
LE 1^{er} JANVIER 2017 !

COMMUNAUTÉ
de communes du
NOGENTAIS



EcoLogic
La 2^e vie des déchets électriques



À partir du 1^{er} janvier 2017, les dates de collecte des déchets sur le territoire nogentais changent !

Pourquoi ?

+ Améliorer la quantité et la qualité du tri

La Communauté de Communes du Nogentais (CCN) fait évoluer son service d'enlèvement et de ramassage des emballages, des ordures ménagères et des déchets verts. Un nouveau marché a été signé avec la société Eco-déchets.



L'amélioration de la qualité et la quantité du tri est une grande priorité de l'action de la CCN. Pour y parvenir, il est nécessaire d'agir sur différents leviers :

- Le changement de technique pour la collecte (en vigueur au 1^{er} janvier 2017);
- Le changement des modalités du tri (en vigueur au 1^{er} avril 2017);
- L'accentuation des actions de prévention avec l'ambassadeur du tri.

○ Éviter une augmentation trop importante du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

En 2015, le budget du service Environnement-déchets représente un peu plus de 2 millions d'euros par an, dont 59% des dépenses sont supportées par la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères. **La législation impose qu'en 2017, après un processus de lissage des taux sur toutes les communes du territoire intercommunal, la TEOM recouvre entièrement le coût du service.**

Ainsi, le taux de la TEOM augmente depuis ces deux dernières années à un rythme régulier pour, d'une part, répondre à cette obligation et, d'autre part, faire face à la croissance des coûts.

Il est nécessaire de maîtriser l'impact financier du service avec :

- **L'amélioration de la valorisation de nos déchets**, ce qui permettra à la communauté de communes de disposer de ressources supplémentaires ;
- **La diminution du taux actuel de refus de tri**, situé aux environs de 12%. L'ambition est de tendre en dessous des 10%.

Les jours de collecte à Nogent-sur-Seine



- Centre-ville**
MARDI ET VENDREDI : ORDURES MÉNAGÈRES
MARDI : TRI
JEUDI : DÉCHETS VERTS
- Quartier du Cardinal et proche centre-ville**
MARDI : ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI
JEUDI : DÉCHETS VERTS
- Logements collectifs**
LUNDI ET VENDREDI : ORDURES MÉNAGÈRES
LUNDI : TRI
JEUDI : DÉCHETS VERTS
- Toutes les autres rues de Nogent-sur-Seine**
LUNDI : ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI
JEUDI : DÉCHETS VERTS

Rappel : les bacs doivent être présentés la veille entre 18h et 22h, et retirés au plus tard à 22h les jours de collecte.

Quelques données

■ En 2015, le service des déchets ménagers a collecté 6 255 tonnes, tout déchet confondu. **Seules 616 tonnes sont issues du tri, soit moins de 10%.**

■ **La valorisation matière couvre 33 % des dépenses de cette filière.**

■ La valorisation des emballages, du verre et des papiers en rapport avec la production totale, place la Communauté de Communes du Nogentais en **18^{ème} position sur les 23 collectivités de l'Aube** adhérentes au syndicat d'élimination des déchets de l'Aube (SDEDA).

■ Selon les données du syndicat : **pour 1 € de dépense de tri des recyclables, la collectivité perçoit en recette 1,78 €.**

Rendez-vous en avril !

Les habitudes de tri évoluent !

Avec la mise en place de **bornes d'apports volontaires de papiers** dès le 1^{er} avril 2017



COMMUNAUTE
de communes du
NOGENTAIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU NOGENTAIS :

Hôtel de ville de Nogent-sur-Seine
27, Grande rue Saint-Laurent - 10400 Nogent-sur-Seine

Tél. 03.25.21.69.76